

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE SCOLAIRE DE TOURNES

Inscription **hebdomadaire** - Garderie - Restauration scolaire - Bus du midi - Semaine du 4 au 8 septembre 2017

Nom .....

Prénom .....

	Garderie 7 h 30 - 8 h 30	Garderie du mercredi 11 h 45 - 12 h 45	Restauration et garderie 12 h - 13 h 30	Garderie du vendredi réservée aux bénéficiaires des NAP 15 h 45 - 16 h 45	Garderie 16 h 45 - 17 h 45	Garderie 17 h 45 - 18 h 45	Bus (Aller) de 12 h	Bus (Retour) de 13 h 30
<b>LUNDI</b>								
<b>MARDI</b>								
<b>MERCREDI</b>								
<b>JEUDI</b>								
<b>VENDREDI</b>								

Règlement : par cartes **LE JOUR MEME, sous peine de refus.**

Cocher les cases blanches. Ce document est à rendre tous les vendredis avant 9 heures au service périscolaire car le comptage n'est plus réalisé dans les classes.

Toute absence doit être signalée, au plus tard le jour même, au **03.24.27.20.05** de 7 h 30 à 8 h 30. A défaut, le repas sera dû.

Le : Signature

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE SCOLAIRE DE TOURNES

Inscription **hebdomadaire** - Garderie - Restauration scolaire - Bus du midi - Semaine du 4 au 8 septembre 2017

Nom .....

Prénom .....

	Garderie 7 h 30 - 8 h 30	Garderie du mercredi 11 h 45 - 12 h 45	Restauration et garderie 12 h - 13 h 30	Garderie du vendredi réservée aux bénéficiaires des NAP 15 h 45 - 16 h 45	Garderie 16 h 45 - 17 h 45	Garderie 17 h 45 - 18 h 45	Bus (Aller) de 12 h	Bus (Retour) de 13 h 30
<b>LUNDI</b>								
<b>MARDI</b>								
<b>MERCREDI</b>								
<b>JEUDI</b>								
<b>VENDREDI</b>								

Règlement : par cartes **LE JOUR MEME, sous peine de refus.**

Cocher les cases blanches. Ce document est à rendre tous les vendredis avant 9 heures au service périscolaire car le comptage n'est plus réalisé dans les classes.

Toute absence doit être signalée, au plus tard le jour même, au **03.24.27.20.05** de 7 h 30 à 8 h 30. A défaut, le repas sera dû.

Le : Signature